

Véli-Vélo
9 Rue Cité Carfort
44110 Châteaubriant

Mairie de Châteaubriant
Place Ernest Bréant
BP 189
44146 Châteaubriant Cédex

Châteaubriant, le 12 Mars 2018

A l'attention de
Madame la Directrice des Services

Madame,

Nous vous remercions pour votre accueil en mairie ce jeudi 1er mars. Au cours de cet entretien en compagnie de Monsieur Simon et de Monsieur Pinson nous avons pu prendre connaissance de ces 2 dossiers :

1. Lotissement des Côteaux de la Borderie pour lequel des aménagements sont prévus afin de faciliter les déplacements doux sur ce nouveau quartier. Cependant, nous vous avons alerté sur la nécessité de prévoir le stationnement des voitures de telle manière qu'elles n'occupent pas les trottoirs, entravant la circulation des piétons.

2. Rue des 27 otages pour laquelle nous ont été présentés les plans d'aménagement et les contraintes imposées par les différents réseaux enterrés, la nécessité de conserver un grand nombre de stationnement de voitures et la volonté de réaliser un aménagement paysager en entrée de ville: rue bordée d'arbres et fleurissement des pieds de façades côté nord.

Sur ce deuxième point, après vous avoir exposé les besoins de sécurité des cyclistes et évoqué des pistes de solutions dans le réaménagement de cette entrée de ville, nous regrettons qu'aucune solution ne puisse être trouvée pour faciliter les déplacements des utilisateurs de vélo car il s'agit d'une voie départementale reliant plusieurs territoires. Nous sommes conscients que le réaménagement d'un espace déjà construit est difficile et qu'il faut gérer un budget. Nous comprenons aussi certaines contraintes. En revanche, la composante esthétique, bien qu'elle soit à prendre en compte, ne peut à notre avis, l'emporter sur l'aspect sécurité des usagers du vélo.

Il nous semble dommage de devoir abandonner un beau projet structurant tel qu'une piste cyclable bi-directionnelle en montant vers Soudan, ou de deux pistes cyclables : une dans chaque sens.

. En l'état, certes, quelques cyclistes chevronnés descendront dans le flux des voitures, mais la plupart seront gênés et les familles hésiteront probablement à envoyer leurs enfants à l'école ou au collège à vélo car cela s'avère malheureusement trop dangereux. De ce fait, les cyclistes voulant éviter de rouler dans la circulation, risquent d'emprunter le trottoir en descendant la rue, créant un conflit d'usage avec les piétons. Ils risquent également d'emprunter en sens inverse la piste cyclable unidirectionnelle montante, entraînant un risque d'accident.

En effet concernant la sécurité des usagers du vélo et particulièrement pour les jeunes et les seniors, ce ne sont malheureusement pas les exemples d'espaces réaménagés à Châteaubriant, en zones dites « apaisées », qui offrent une sécurité satisfaisante. Il suffit pour s'en convaincre de traverser certaines places dite "apaisées" du centre ville aux heures de pointe.

Monsieur Pinson nous ayant laissé entendre que l'aménagement futur de la rue des 27 otages était encore au stade de projet, nous renouvelons donc notre souhait d'un véritable parcours sécurisant pour les usagers du vélo circulant dans les deux sens sur ce tronçon.

Lors de la réunion avec Monsieur le Maire et les élus, en mairie, le lundi 26 février, la municipalité nous a proposé de participer à une réunion technique mensuelle. Ce moment de concertation et de réflexion entre techniciens et usagers du vélo, en amont des aménagements futurs qui feront partie du plan pluri annuel est une excellente idée et nous y souscrivons bien entendu.

C'est donc avec grand plaisir que nous participerons à ces réunions. Afin d'être constructifs et efficaces sur les différents dossiers, les membres composant notre commission voirie pensent qu'il est nécessaire d'avoir un ordre du jour des points à étudier, au préalable de chaque réunion, accompagné des différents documents techniques (plans, annexes, études ...) afin de pouvoir analyser et travailler les dossiers convenablement et de préparer ces réunions de manière sérieuse. Cela est-il faisable ?

Par ailleurs, Monsieur Le Maire a indiqué que les informations recueillies par les radars pédagogiques pourront être analysées fin mars 2018. De notre côté, dès la mi mars nous serons en mesure de diffuser, après analyse, les résultats de l'enquête de cyclabilité de notre ville. Toutes ces informations arrivent à point nommé pour bâtir ensemble une démarche visant à inciter la population à utiliser le vélo dans ses déplacements courants.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos cordiales salutations.

Pour le bureau de Véli-Vélo
Marie-Laure Pantecouteau